

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 2 avril 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Hélène Durette -
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin - Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois de mars 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Offre de service – fauchage des bordures de chemins;
 - b) Offre de service – débroussaillage des bordures de chemins;
 - c) Demande de subvention ministère des Transports;
 - d) Soumission toile pour dôme bois de chauffage
 - e) Travaux à venir
 - f) Déménagement de la citerne du village

8. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Comité de développement
 - c) Comité de suivi MADA
 - d) Patinoire
 - e) Camp de jour
9. Répartition des responsabilités des élus(es);
10. Adoption du règlement – modifiant le Plan d’urbanisme - ajout;
11. Eau potable;
12. Dossier du maire :
 - a) Réforme cadastrale
 - b) Gestion de la moule zébrée
 - c) Nomination d’Alain Morin à la MRC
 - d) Nuisance règlementation
 - e) Offre de terrain
 - f) Programme PRACIM-Garage municipal
 - g) Comité de dévitalisation
 - h) Demande de Pohénégamook
13. Questions diverses :
 - A) Retour non-paiement de taxes
 - B) _____
 - C) _____
14. Période de question (15 minutes);
15. Levée de l’assemblée.

2024 – 044

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères);

Que l’ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal ;

2024 - 045

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 4 mars soit accepté comme présenté.

COMPTES DU MOIS DE MARS 2024

Steve Morin	Dernier versement gravière	25000.00\$	7005
Air Liquide Canada Inc	77100502	605.81\$	7006
Batteries Expert	36569	92.70\$	7007
Avantis Coopérative	FEC0083386,FED 0056508,FED0056 620,FED0056736	164.94\$	7008
Avantis Coopérative (TSSL)	FC01935766,FC0 1937668	872.07\$	7009
Mélissa Boucher-Caron	26042024	343.20\$	7010
Buanderie RDL	676456,678889	82.78\$	7011
Buropro Citation	2005326	39.53\$	7012
Le Centre Routier 1994	233478	18898.86\$	7013
Pierre Dupuis	1658	452.85\$	7014
Le code Ducharme	356636	109.20\$	7015
Fond d'information sur le territoire	202400313885	10.00\$	7016
Formation Urgence vie	M67099	160.05\$	7017
Info-Dimanche	345783	224.10\$	7018
Jacques Larochelle Inc	09227,73157	1643.16\$	7019
Livraison ML	24156	12.08\$	7020
Purolator	455774324	5.46\$	7021
Raymond Chabot Grant Thornton	2818346	9657.90\$	7022
RIDT	27056	428.99\$	7023
Remorquage S.G. Enr.	5333	646.74\$	7024
Webétic	2403-07	413.91\$	7025
Jacques Larochelle	E09884,E09885	6984.33\$	7026
Denise Dubé	Petite caisse	81.06\$	7027
Salaires employés		17866.33\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro		79.24\$	accesd
Bell		141.54\$	accesd
DAS provincial		9726.64\$	accesd
DAS fédéral		4296.43\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	73618.18 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 046

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES-ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

2024 - 047

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne un montant de cent dollars (100,00\$) au finissant de la municipalité pour la cérémonie de remise des diplômes 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2024 – 048

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier.

ACHAT DE TOILE POUR LE DÔME DU BOIS DE CHAUFFAGE

ATTENDU que la toile du dôme qui protège le bois de chauffage est déchirée et désuète;

2024 – 049

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité achète une nouvelle toile au montant de neuf cent quatre-vingt-quinze (995.00\$) plus les taxes de la compagnie Binette Construction.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 288-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 234-2015 ET SES AMENDEMENTS-AJOUT

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de loi 39 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) oblige les municipalités à inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur à leur Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 2 avril 2024 suite à l'avis public qui a été affiché le 18 mars 2024 conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification n'a été apportée au projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du Règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné
l'objet du Règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 050

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le Règlement 288-2024 modifiant le Plan d'urbanisme 234-2015 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici tout au long reproduit.

EAU POTABLE

ATTENDU que la municipalité a un dossier en cours avec le ministère de l'Environnement concernant le dossier d'eau potable de la municipalité ;

ATTENDU que les travaux doivent être payés avec la TECQ et que nous devons avoir finalisé les travaux avant décembre 2024;

2024 – 051

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à Actuel Conseil de nous transmettre le rapport demandé pour que la municipalité puisse procéder aux travaux.

GESTION DE LA MOULE ZÈBRÉE

ATTENDU que la municipalité n'a pas de lac mais que l'accès au lac Bleu de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est sur le territoire de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 051

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal demande à la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata de payer la pancarte fournie par la MRC de Témiscouata et de fournir les poteaux pour procéder à l'installation par la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, si la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata le désire.

NOMINATION DE M ALAIN MORIN À LA MRC

2024 – 052

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal autorise M. Alain Morin à représenter la municipalité à la MRC de Témiscouata en tant que maire suppléant.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h40 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire